

CORIPHENE GEL Pro +



PRODUITS DE TRAITEMENTS
N° 10-3292-10
Le titulaire du droit d'usage de la
marque CTB-P+ est la société BERKEM.

TRAITEMENT CURATIF INSECTICIDE professionnel des charpentes

DOMAINE D'UTILISATION et MODE D'APPLICATION

CORIPHENE GEL Pro + est destiné au traitement curatif des pièces de bois de charpentes et plus spécifiquement : solives, chevrons, voliges, pannes sablières.

CORIPHENE GEL Pro + agit par diffusion. Il est efficace contre le Capricorne des Maisons, l'hespérophanes, les termites, vrillettes et lyctus.

MODE D'APPLICATION :

CORIPHENE GEL Pro + fait partie d'une nouvelle génération de formulation insecticide en gel.

CORIPHENE GEL Pro + n'a pas d'odeur résiduelle. Les matières actives du **CORIPHENE GEL Pro +** sont véhiculées par un solvant à très haut pouvoir de diffusion.

CARACTERISTIQUES PHYSIQUES

- Densité : 0.81 à 20°C.
- Point éclair : >60°C.
- Matière active : Perméthrine.

MODE D'EMPLOI ET CONSOMMATION

MODE D'EMPLOI

Lors de l'ouverture de l'emballage, un léger ressuage de solvant peut apparaître en surface. Nous conseillons un léger brassage avant l'utilisation. Le traitement curatif des bois en œuvre à l'aide du **CORIPHENE GEL Pro +** doit être précédé des opérations conventionnelles de sondage, bûchage et dépoussiérages. Quelle que soit l'essence, le traitement curatif se réalise par application de surface pour tous les bois ayant une section d'une largeur inférieure ou égale à 100 mm ou un demi-périmètre inférieur ou égal à 400mm. Pour les bois ayant une des caractéristiques dimensionnelles supérieures, le traitement par application de surface est admis s'ils sont fissurés sur une profondeur équivalente au moins au 1/3 de leur section et sur une longueur cumulée supérieure ou égale au 1/3 de la longueur totale de la pièce. Les bois ronds d'un diamètre inférieur à 300 mm et pour ceux d'une section supérieure s'ils sont fissurés sur une profondeur au moins équivalente au 1/3 de leur diamètre et sur une longueur cumulée supérieur ou égale au 1/3 de la longueur totale de la pièce peuvent être traités uniquement par application de surface. Les pièces ayant des caractéristiques dimensionnelles supérieures à celles indiquées devront être traitées par application de surface et injection, cette dernière opération devra se réaliser conformément aux règles de l'art en la matière. Les puits d'injection ou d'inoculation seront au plus distant l'un de l'autre de 50 cm. Tous les bois au niveau de l'encastrement dans les maçonneries seront traités par injection ou inoculation. En application de surface **CORIPHENE GEL Pro +** s'applique à une dose de 450 g/m² (soit une couche de 0.5 mm d'épaisseur). Les bois traités par application de surface devront être débarrassés de toute finition filmogène.

CONSOMMATION

Elle varie selon le degré d'attaque du bois: entre 350 et 450 gr/m² en application de surface conformément aux exigences des règles de l'art.

COMPATIBILITE, FINITION et SECHAGE

COMPATIBILITE

Dans le cas où les bois traités doivent recevoir une finition, un certain nombre de tests ont été réalisés avec des revêtements classiques et se sont avérés positifs. Toutefois, compte tenu de la grande diversité des peintures actuelles, nous recommandons de faire un essai préalable de compatibilité. Il faut éviter l'application sur des bois en contact avec des

- matériaux poreux tels que plâtres, agglomérés, feutres bitumeux, etc.... car le solvant contenu dans le gel peut provoquer par migration des taches ou des détériorations.
- colles: aucune incidence sur les colles déjà polymérisées.

FINITIONS

Après évaporation du solvant une fine poussière blanche apparaît à la surface du bois. Eliminer cette poussière à la brosse ou au chiffon humide avant application de lasures ou autres produits de finition.

SECHAGE

Lors du traitement des bois feuillus à gros vaisseaux (chêne, châtaignier, orme...) il convient d'observer une période de séchage de 4 semaines minimum avant application de toute finition. Durant la période de séchage il est possible qu'une poussière blanche apparaisse à plusieurs reprises en surface de ces bois. Dans de rare cas plusieurs essayages sont nécessaires à son élimination, nous vous conseillons d'effectuer un essai préalable sur une surface limitée.

CONDITIONNEMENT, STOCKAGE, MESURES DE PRECAUTION ET NETTOYAGE DU MATERIEL

CONDITIONNEMENT

- Seau à ouverture totale de 20 litres.
- Palette de 16 x 20 litres.

STOCKAGE

Stocker de préférence dans un endroit tempéré et ventilé, à l'abri du gel.

L'exposition du produit à une température inférieure à 0°C entraînera une liquéfaction de celui-ci.

MESURES DE PRECAUTIONS

Se reporter aux prescriptions de la fiche de données de sécurité. Compte tenu du caractère conducteur et inflammable du produit, l'installation électrique du client doit être hors tension durant les opérations de traitements et les boîtiers électriques protégés contre les projections et pénétrations.

NETTOYAGE DU MATERIEL

Essuyage ou White Spirit.

PRECAUTIONS DE SECURITE ET D'ENVIRONNEMENT

Bien prendre connaissance des informations disponible dans la Fiche de Données de Sécurité du Produit.

► *Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.*

N° inventaire SIMBAD: 32048

ETIQUETAGE

N : Dangereux pour l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

SECURITE DES UTILISATEURS

Toujours respecter les précautions standards hygiéniques. Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inhaler de vapeurs ou de brouillard contenant le produit. Ne pas manger, ne pas boire, ni fumer pendant le travail.

En plus des mesures prises en général dans la production chimique (sous abri, sur air étanche) pour assurer un remplissage et dosage sans éclaboussures (y compris une installation mobile d'aspiration) des mesures de protection personnelles sont recommandées.

Lors d'une utilisation par pulvérisation, le port d'un masque à cartouche est vivement recommandé.

Les installations électriques doivent être de préférence hors tension durant les opérations de traitement et les boîtiers électriques protégés contre les projections et pénétrations.

STOCKAGE

Conservé le récipient d'origine hermétiquement fermés et dans un endroit sec, à l'abri de la lumière et de l'humidité.

Veillez à une ventilation suffisante du lieu de stockage. Conservé à l'écart des aliment et boissons y compris ceux pour animaux.

Stocker sur aire étanche ou sur rétention. Conservé le produit dans des conditions standards de température. En cas de gel, le concentré et le prêt à l'emploi sont non réversibles avec ré homogénéisation après dégel.

ENVIRONNEMENT

Le résidu de produits, les eaux de lavage et l'emballage doivent être considérés comme des déchets dangereux et traités en centre spécialisé.

Nous rappelons que toute entreprise utilisatrice de ce type de produit doit être qualifié concernant les mesures de sécurité à prendre sur :

- le transport,
- la dilution du produit,
- l'élimination des déchets.

NOTA : Les informations ci-dessus n'ont d'autre but que de faciliter le travail de nos clients.

Elles ne sont données qu'à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité de CORODIS, les conditions d'emploi échappant à son contrôle.

Les caractéristiques citées des produits fabriqués dépendant des conditions de conservation et de mise en œuvre.

Les renseignements que nous donnons reflètent la réglementation en vigueur et les connaissances techniques que nous avons acquises à la date de la notification de la présente fiche. Avant toute mise en œuvre, s'assurer que la présente fiche technique n'a pas été modifiée par une édition plus récente susceptible de prendre en compte des données nouvelles.

27-10-2015

CORODIS SARL – Z.I. La Plagne 42123 ST CYR DE FAVIERES
Tél. 04 77 62 04 17 – Fax 04 77 62 07 91 – www.corodis.com – corodis@wanadoo.fr

Entreprise agréée par le ministère de l'agriculture pour la distribution des produits antiparasitaires AGREMENT N° RH01291
SARL AU CAPITAL DE 45 000€ - SIRET 413 278 565 00028 – APE : 4675Z – TVA : FR 40413278565